

**ARRÊTÉ**

**Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social  
et à la négociation du département du Loiret**

Le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,

**VU** les articles L.2234-4 à L.2234-7 et R.2234-1 à R.2234-4 du Code du travail relatifs à l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

**VU** l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 portant nomination de M. Géraud TARDIF sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret, à compter du 1er avril 2021 ;

**VU** la décision du 23 mars 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L.2234-4 et suivants du Code du travail, pouvant désigner un membre au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation collective du département du Loiret ;

**VU** la décision du 31 mars 2022 relative à la représentation du DREETS au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation collective ;

**VU** les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi-professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles susvisés dans le département ;

**VU** l'arrêté du 12 septembre 2022 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation collective du département du Loiret ;

**VU** la démission le 7 janvier de M. Stephan CHALIGNÉ représentant titulaire pour l'organisation patronale CPME ;

**VU** la désignation le même jour de la CPME de M. Julien FOUCAULT en remplacement de Monsieur Stephan CHALIGNÉ ;

## ARRETE

**Article 1 :** L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le représentant de la DREETS Centre-Val de Loire, de la façon suivante :

- Au titre de l'UDEL :  
Titulaire : Madame Marie-Sophie LUCAS
- Au titre de la CPME :  
Titulaire : Monsieur Julien FOUCAULT
- Au titre de l'UDES :  
Titulaire : Monsieur Frédéric FOULON  
Suppléant : Monsieur Benoît COLIN
- Au titre de l'U2P :  
Titulaire : Madame BOFFIN Frédéric  
Suppléante : Madame MAXIMOFF Stéphanie
- Au titre de la CFDT :  
Titulaire : Monsieur TOMA André  
Suppléante : Madame BLOT Caroline
- Au titre de la CFE-CGC :  
Titulaire : Madame LEBaupin Maud  
Suppléant : Madame ROBLET Brigitte
- Au titre de Force Ouvrière :  
Titulaire : Monsieur OUGHZIF Kalid
- Au titre de l'UNSA  
Titulaire : Monsieur Pascal ADAM  
Suppléant : Monsieur HACHELEF Nassim

**Article 2 :** Le Directeur de la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Orléans, le 19 mars 2026

Le Directeur départemental de l'emploi, du  
travail et des solidarités du Loiret,

  
Géraud TARDIF